



Résolution du Comité français de l'UICN pour l'Année Internationale de la Biodiversité

**Congrès français de la nature
20 janvier 2010**

En 2001, l'Union Européenne s'engageait à stopper l'érosion de la biodiversité à l'horizon 2010. Un an après, les Etats signataires de la Convention sur la Diversité Biologique reprenaient cet engagement (La Haye, 2002) en annonçant vouloir réduire significativement le rythme de disparition de la biodiversité à la même échéance. Cet objectif a été réaffirmé au Sommet Mondial du Développement Durable (Johannesburg, 2002).

Depuis ces engagements, la France a lancé sa Stratégie Nationale pour la Biodiversité en 2004 et le Grenelle de l'Environnement en 2007, suivi par le Grenelle de la Mer en 2009.

La Stratégie Nationale pour la Biodiversité est un texte de référence qui a permis de commencer à intégrer, grâce à ses plans d'action, les enjeux de biodiversité dans les grandes politiques publiques : agriculture, infrastructures, mer, tourisme... Le Grenelle de l'Environnement et le Grenelle de la Mer ont permis de renforcer ces engagements, d'en prendre de nouveaux et d'associer l'ensemble des acteurs de la société à la définition et la mise en œuvre des actions.

Nous sommes aujourd'hui en 2010. Force est de constater que l'objectif fixé n'a pas été atteint. La biodiversité continue de se dégrader. Les derniers chiffres de la Liste rouge des espèces menacées en France le montrent : 1 espèce d'oiseaux sur 4, 1 espèce d'amphibiens et de reptiles sur 5, 1 espèce de mammifères sur 10 ou encore 1 espèce d'orchidées sur 6 risquent de disparaître de métropole. Tous les milieux ordinaires et remarquables, constitutifs de notre patrimoine et de notre cadre de vie, sont concernés (fleuves et rivières, mers, forêts, montagnes, milieux agricoles...) par cette érosion. L'équivalent d'un département français est artificialisé tous les 10 ans, soit 60 000 ha par an. Outre-mer, 49 des 100 espèces considérées comme les plus envahissantes au monde sont présentes et nos récifs coralliens sont endommagés à hauteur de 10 à 80 % selon les territoires.

Les responsabilités de la France sur la biodiversité sont particulièrement fortes en outre-mer : nos collectivités abritent environ 80 % des espèces du territoire national, elles sont présentes dans 4 des 34 points chauds de la biodiversité mondiale et, grâce à elles, la France possède le deuxième domaine maritime mondial.

Pour autant des progrès ont été accomplis et la prise en compte de la biodiversité s'est améliorée. Grâce à l'implication de l'ensemble de ses organismes membres et de ses experts, le Comité français de l'UICN a apporté des contributions importantes. Les 45 recommandations adoptées au cours des 8 précédents Congrès français de la nature, les préconisations et évaluations publiées sur la Stratégie nationale pour la biodiversité, la contribution au débat lors des élections présidentielles de 2007 et la préparation du Grenelle de l'Environnement et celui de la Mer en témoignent. Les enjeux de la biodiversité sont de plus en plus partagés : nos relations de travail se sont développées avec les collectivités locales, nos entreprises partenaires sont plus nombreuses, des initiatives concrètes ont été prises.

En 2010, l'adoption d'un nouvel objectif et d'un nouveau cadre d'action, tant au niveau international et européen qu'au niveau national, doit exprimer un élan beaucoup plus ambitieux. Le Comité français de l'UICN considère que ce nouvel objectif doit intégrer 3 dimensions : 1/ la préservation des écosystèmes et des espèces en bon état de conservation, 2/ la restauration des écosystèmes dégradés et des espèces de faune et de flore menacées, 3/ la valorisation du rôle de la biodiversité

dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ainsi que dans la fourniture des biens et

4 – Renforcer la mobilisation de tous les acteurs

- encourager et aider les collectivités territoriales à intégrer la biodiversité au cœur de leurs politiques et à s'engager dans la mise en place de la Trame Verte et Bleue et des Stratégies Régionales de la Biodiversité
- inciter les entreprises à mettre en place une stratégie et des plans d'actions spécifiques à la biodiversité impliquant l'ensemble de leurs personnels
-